



Politique sur l'image, le logo et l'uniforme du Kodiak ASC

L'Association de soccer de Charlesbourg s'est dotée d'une politique sur l'utilisation de l'image, du logo et de l'uniforme du Kodiak pour ces joueurs et ces joueuses. Nous vous invitons à prendre connaissance de celle-ci et des raisons de ce choix.

Objectifs visés :

- S'assurer d'une uniformité au niveau des équipes de l'ASC;
- S'assurer de la représentativité et de l'image projetée par nos équipes dans la région de Québec et à l'extérieur de celle-ci;
- Créer un meilleur sentiment d'appartenance et de fierté pour l'ASC.

Chandail :

- Le chandail est fourni par l'Association de soccer de Charlesbourg et doit être remis à la fin de chaque saison à l'entraîneur;
- Pour les catégories U9 à Senior, des frais de 60\$ pourront être demandés pour tout chandail non remis.

Culottes courtes (shorts) :

- Le port d'un **short noir** est exigé lors des parties (matches).
- Si vous avez à vous procurer de nouvelles shorts, voici le modèle officiel 2016 :
 - Modèle : **Adidas Registra 16 noir**.

*Les modèles officiels des années antérieures sont acceptés (Adidas PARMA et Adidas TASTIGO 15)

Bas de soccer :

- Le port de bas de soccer **noir** est exigé lors des parties (matches).
 - Modèle : **Adidas COPA noir**

Ce modèle est disponible chez Sports Contact à Charlesbourg. En tant que membre de l'Association de soccer de Charlesbourg, vous obtiendrez un rabais de 15% à la caisse.

Veillez noter que les employés de Sport Contact sont au courant de l'équipement autorisé par l'Association de soccer de Charlesbourg, vous pouvez vous adresser à eux sans problème.

Chandails de pratique :

L'ASC permet aux joueurs de ses équipes de se faire confectionner un chandail de pratique aux couleurs de leur choix. Toutefois, si le modèle de chandail choisi est confectionné ailleurs que chez le fournisseur officiel de l'ASC (Sports Contacts), son concept devra être soumis à l'ASC pour approbation avant sa confection et son utilisation. L'ASC se réserve une absolue discrétion quant à l'approbation ou non du concept.

L'ASC tolère qu'exceptionnellement le chandail de pratique soit utilisé lors d'une partie officielle ou lors d'un tournoi, lorsque l'uniforme de l'adversaire a des couleurs semblables à celui du Kodiak et que l'arbitre impose le port d'un dossard ou autre signe distinctif. Cette tolérance s'applique aussi en tournoi, pour des raisons d'hygiène, lorsque plusieurs parties ont lieu dans la même journée. Dans tous les cas, l'ASC fait appel au sens de discernement de l'entraîneur.

L'ASC permet que des commanditaires apparaissent sur le chandail de pratique. Toutefois, le choix de ces commanditaires devra préalablement être approuvé par le Conseil d'administration de l'ASC et ne devront en aucun temps être des compétiteurs directs des commanditaires officiels de l'ASC. Le Conseil d'administration se réserve une absolue discrétion dans l'approbation ou le refus de ces commanditaires.

Logo :

L'ASC est titulaire de la propriété intellectuelle et de tous les droits d'auteurs concernant le logo du Kodiak de Charlesbourg. Toute utilisation de ce logo sur notamment tout document, matériel, équipement ou uniforme, incluant le chandail de pratique devra préalablement être approuvée par l'ASC qui fournira le fichier à être utilisé.

Cette exigence ne s'applique pas si le logo est utilisé sur du matériel, uniforme ou autre équipement confectionné chez le fournisseur officiel de l'ASC (Sport Contact).